



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

**Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 24/01/2019**

Séance du jeudi 31 janvier 2019

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Étaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - N PHILIPPEAUX - C CHIQUERILLE - E OGER -ML GALOPIN - E CHALOPIN - MP PATIN - P DONNINI- MB CHEREL - N REBILLON - G DUBOIS -

Excusés : AF GASNIER (présente lors de la présentation de la question 2) -LP CHAUVIN (pouvoir à P. Donnini) - S ROSSIGNOL-

Absents : J LECRIVAIN, , C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : E OGER.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

En présence de Nadège Mazoué et de Maud Le Hervet, de Fougères Agglomération, pour le volet étude de revitalisation de centre bourg.

URBANISME

- Etude de revitalisation du centre bourg : présentation des fiches actions et des études de faisabilité, délibération de demandes de subventions)
- Avenant au marché de l'étude de revitalisation : changement de dénomination (création de l'Atelier LAU)
- Revitalisation Centre Bourg phase 1 : travaux rue de l'Epine : avenant de travaux et avenant de délai
- Cession chemins : lancement de l'enquête publique
- Achat d'une remorque pour les services techniques
- Panneaux de signalétique.

FINANCES

- Autorisations de crédits avant le vote du budget 2019 pour les travaux devant être réalisés avant avril 2019.

QUESTIONS DIVERSES.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.12.2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018.

2. ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG : PRESENTATION DES FICHES ACTIONS ET DES ETUDES DE FAISABILITE, DELIBERATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS)

1/6

Nadège Mazoué et Maud le Hervet présentent le programme d'actions et proposent de retenir 4 actions prioritaires réparties dans les 5 axes d'actions pour une mise en œuvre à court terme :

Action 1 : se saisir de l'opportunité de maîtrise de l'évolution du bar/tabac dans le cœur de bourg (porteur de projet, lieux, activités liées..).

Coût sur 2019 : 137 550 € HT, pour une ouverture au 1/09/2019.

Il est rappelé que le bail de Mme Harel se termine en septembre 2019. Il se pose la question des licences.

Me Harel pourrait prendre le bar tabac en septembre 2019, jusqu'à sa retraite. Pendant un an et demi, il faut rechercher un repreneur et étudier avec lui le projet d'une restauration (acquisitions foncières).

Financement : contrat de ruralité 2019 (travaux en régie non éligibles) - FIE de FA - complément au titre de l'AP Régional. Inclure la restauration dans le projet de financement.

Action 4 : travailler finement les domanialités de l'ilot Temples pour permettre son renouvellement, une nouvelle offre d'habitat et des liaisons douces.

Coût d'aménagement du secteur, hors achat du foncier : 72 800 € HT.

Etude Soliha par FA - ORI sur le bien Percival.

Faire intervenir France Domaine. Se faire accompagner par l'EPF pour le portage des biens compliqués, ou il y a de la démolition.

Accompagnement des aides de l'ANAH sur le déficit de l'opération.

Financement par le contrat de ruralité 2020, le contrat de partenariat, le FST du département, DETR.

Action 5 : explorer les possibilités de restructuration du bâtiment des Ajoncs d'or pour un lieu festif, culturel et associatif, lieu de travail, tiers lieu.. et répondre aux besoins structurels des associations dans un lieu emblématique.

Mise en conformité sécurité incendie : 67 100 € HT

Ravalement extérieur : 55 300 € HT

Etude de définition pour l'usage des locaux : 14 700 € HT. Revoir par ailleurs le fonctionnement du bâtiment dans son ensemble.

Financement par le contrat de partenariat, co financement par le Département.

Action 8 : Valoriser les abords du cinéma (accès, stationnements, liaisons douces.

Sécuriser l'entrée du cœur de bourg et rendre visible les parcours et places de stationnement : 68 700 € HT.

Financement par le contrat de territoire.

Les actions 15 (signalétique et mobilier urbain) et 16 (fédérer autour des actions) sont transversales et peuvent être engagées rapidement. Accompagnement par un stagiaire.

Financement par l'AP Régional.

Le conseil municipal souhaite que soit chiffrée une cuisine dans le bâtiment « bar tabac » pour que le restaurant soit prévu dès le départ. Ce projet est considéré comme prioritaire.

Délibération : Le conseil municipal retient à la majorité le programme des 16 actions déclinées dans l'étude pré-opérationnelle pour la revitalisation du centre-bourg, et approuve leur calendrier de mise en œuvre pluri-annuelle.

Le conseil municipal mandate le Maire pour présenter le programme global à l'appel à projet Régional « Dynamisme des bourgs ruraux 2019-2022 » (février 2019). Au fil des projets, le conseil municipal validera le montage financier de chaque action.

1 abstention : Guillaume Dubois.

3. AVENANT AU MARCHE DE L'ETUDE DE REVITALISATION : CHANGEMENT DE DENOMINATION (CREATION DE L'ATELIER LAU)

L'architecte Nadège Mazoué, avec qui la commune a contractualisé pour l'étude de revitalisation transforme son activité de micro-entreprise en une société EURL dénommée Atelier LAU.

Il convient de passer un avenant de changement de nom de société.

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant de changement de nom : la micro entreprise de l'architecte Nadège Mazoué devient l'EURL Atelier LAU.

4. REVITALISATION CENTRE BOURG PHASE 1 : TRAVAUX RUE DE L'EPINE : AVENANT DE TRAVAUX ET AVENANT DE DELAI

Les travaux supplémentaires apparaissent selon le détail suivant. Ils ont été vus en commission urbanisme lors des précédentes réunions.

Reprise l'ensemble de l'enrobé de la rue de l'Epine et conservation des avaloirs granit au niveau du plateau pour un montant de 12 560.00 € HT

Divers travaux pour un montant en moins-value de - 8 621 € HT

- Suppression de murets, des escaliers et de la main courante, remplacé par allongement du cheminement vers le parking
- Mise en place de potelets et logos pour le cheminement jusqu'à l'école à la place de la bordure et du bicouche prévu

Divers travaux selon devis L1812020 pour un montant de 2014 € HT

- Suppression de murets remplacés par talutage et réduction d'une place de parking
- Purge pour élargissement de la giration au carrefour des rues de l'Epine et Fieffe
- Remplacement du trottoir enrobé couleur en enrobé noir
- Mise en place de 2 arbres Prunus Incisa Kojo-no-mai
- Passage de la chaussée RD à 5.50m
- Mise en place de tampons à remplir en béton
- Réfection de voirie en enrobé devant le grand parking

Ces travaux supplémentaires entraînent ainsi une modification du montant total du marché.

Montant du marché LEMEE TP / SERENDIP :

Montant initial : 151 736.00 € HT

Montant avenant : 5 953.00 € HT

Nouveau montant marché 157 689.00 € HT soit 189 226.80 € TTC

Soit une augmentation de 3.9 %

Ces travaux supplémentaires entraînent ainsi la réalisation de prix nouveaux :

- PNV3 : tampons telecom à remplir pour un prix forfaitaire de 680 €HT
- PNV4 : tampons assainissement à remplir pour un prix unitaire de 420 €HT
- PNV6 : réalisation d'une poutre de rive pour un prix au mètre linéaire² de 28 €HT
- PNV1 : mise en place d'enrobé BB/06 noir pour un prix au mètre carré de 22 €HT
- PN1 : marquage d'un logo piéton pour un prix unitaire de 85 €HT
- PN2 : dépose repose avaloir granit pour un prix unitaire de 480 €HT
- PN3 : évacuation services techniques avaloir granit pour un prix unitaire de 180 €HT
- PN4 : obturation avaloir existant pour un prix unitaire de 200 €HT

- PNV5 : mise en place d'un regard borgne pour un prix unitaire de 350 €HT
- PNV2 : mise en place d'un arbre Prunus pour un prix unitaire de 360 €HT

Le délai initial du marché est augmenté de 4 semaines, donc il passe de 2 mois à 3 mois de travaux

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant au marché Voirie pour un montant de 5 953.00 € HT, portant le marché Lemée TP/Serendip à 157 589.00 € HT. Le conseil municipal vote l'avenant de délai de 4 semaines et le porte à 3 mois de travaux.

5. CESSION CHEMINS : LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le service administratif prépare le dossier d'aliénation des chemins. Plus de 100 lieux-dits, avec chacun plusieurs chemins susceptibles d'être mis à l'enquête publique pour déclassement sont en cours d'être répertoriés.

Beaulieu	La Guinchère	La Roulandière	Les Basses
Belle Etoile	La Haute	La Sagerie	Goutelles
Brillant	Champagne	La Salmonière	Les Basses
Chante Loup	La Haute	La Saudrais	Loges
Chape Noire	Couvrie	La Thiolais	Les Bordeaux
Cotte Blanche	La haute Vilasse	La Tounicotière	Les Coins
Haute Lande	La Houssais	La Vieille	Les Hautes
La Barre	La Hurlais	Mazure	Goutelles
La Basse	La Jehennay	La Ville Esnou	Les Hautes
Champagne	La Maison	La Villosioie	Loges
La Basse	Neuve	Landehoux	Les Hotelières
Couvrie	La Martinais	Le Bas	Les Noëls
La Basse	La Mauguinière	Landehoux	Les Pas
Mouline	La Métairie	Le Bas Rocher	Les Rochers
La Basse Vilasse	d'Angers	Le Bas Verger	Les Touches
La Bauchetière	La Perrière	Le cas de Roche	L'Eteil
La Baudouinai	La Petite	Le Champ Marie	Longrais
La Bellerie	Baudouinai	Le Champ Potier	Mon Idée
La Betonnière	La Petite	Le Closolat	Montdavy
La Briolière	Bigotière	Le Croizé	Moulanou
La Chaussière	La Petite	Le Domaine	Rouffigné
La Daviais	Bouteillère	Le haut de la	Vilchien
La Farulais	La Petite	Bruère	Villegérard
La Gilberdais	Connais	Le Haut Pouchet	Villiers Cador
La Grande	La Petite	Le Mazet	
Baudouinai	Giraudais	Le Petit Champ	
La Grande	La Petite Ramée	Huec	
Connais	La petite	Le Plancher	
La Grande	Renaissière	Le Pont de la	
Giraudais	La Petitière	Haie	
La Grande	La Piais	Le Val	
Renaissière	La Planche	Le Vieux	
La Grasserie	La Ramée	Chalonge	
La Grésillière	Gérard	L'Ecotay	
La Grousserie	La Rochelle		

Tous les riverains propriétaires des terrains bordant les chemins devront être prévenus par courrier recommandé (tous les propriétaires, c'est-à-dire les usufruitiers, nu-propriétaires..).

Le commissaire enquêteur contacté a avancé le prix de 100 € par chemin, avec éventuellement possibilité de grouper si deux petits chemins sont côte à côte. (il part d'un prix de l'heure à 38 €, et va sur le terrain pour constater tous les chemins mis à l'enquête).

Avant de lancer l'enquête, il est proposé au conseil municipal de terminer le recensement pour :

- Chiffrer le coût des envois en recommandé,
- Demander un devis au commissaire enquêteur.

6. ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Un agriculteur de Les Chéris, en retraite en décembre, vend une remorque de tracteur ALEIN 10 tonnes, 2 essieux à ridelles, pour la somme de 6 000 € TTC.

La remorque correspond tout à fait aux besoins du service technique, pour du transport.

La commission urbanisme du 15 janvier a donné un avis favorable à cet achat.

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat d'une remorque pour le service technique pour un montant de 6 000 € TTC.

7. PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE.

Il est nécessaire de poser une signalétique suite à la décision de déviation des poids lourds de la rue de l'Épine (interdiction aux plus de 3.5 tonnes).

Le devis mieux disant pour ces panneaux est de la Société Mavasa d'un montant de 3 338.52 € HT (soit 4 006.22 € TTC).

Les panneaux nécessaires par ailleurs seront vus lors du vote du budget 2019.

Il est demandé que le besoin de déviation via la rue du bois creux soit affiné.

Délibération : Le conseil municipal vote à la majorité l'achat de la signalétique pour la mise en conformité de la déviation poids lourds de la rue de l'Épine, devis mieux disant de Mavasa de 3 338.52 € HT (4 006.22 € TTC).

1 abstention : G Dubois.

8. AUTORISATIONS DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019 POUR LES TRAVAUX DEVANT ETRE REALISES AVANT AVRIL 2019.

Selon l'Article L1612-1 du CGCT, modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD), jusqu'à l'adoption du budget, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par délibération, le conseil municipal précise le montant et l'affectation des crédits. Ceux-ci seront repris dans le vote du budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser les dépenses d'investissement ci-après :

Objet	Montant TTC
Achat d'une remorque de tracteur pour les services techniques	6 000
Remplacement des barrières volées	858
Panneaux de signalétique pour la déviation poids lourds	4 007
TOTAL	10 865

Délibération : Le conseil municipal vote à la majorité les autorisations de crédits avant budget comme ci-dessus pour la somme de 10 865 € TTC.

1 abstention : G Dubois.

9. QUESTIONS DIVERSES.

- La Compagnie à l'envers, en résidence artistes sur Louvigné-du-Désert a prévu une journée et soirée animation sur Saint-Georges le jeudi 4 juillet.
- Afin que chacun puisse y participer, il est proposé de décaler le conseil municipal au 11 juillet.

- La conférence des conseillers municipaux par Fougères Agglomération le samedi 2 février à Juliette Drouet.

- Inauguration de la chaufferie granulé bois de l'école le vendredi 22 février à 16 h.

- Le cahier de doléances est ouvert à l'accueil de la mairie.